

Non classifié

Français - Or. Anglais

22 janvier 2025

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Compte rendu des discussions de la table ronde sur la concurrence et l'inflation

Annexe au compte rendu succinct de la 139e réunion du Comité de la concurrence

30 novembre 2022

Ce document rédigé par le Secrétariat de l'OCDE est un compte rendu détaillé des discussions de la table ronde sur la concurrence et l'inflation, organisée par le Comité de la concurrence le 30 novembre 2022.

Pour toute question relative à ce document, veuillez contacter M. Antonio CAPOBIANCO.
Courriel : Antonio.Capobianco@oecd.org

JT03558588

Compte rendu des discussions de la table ronde sur la concurrence et l'inflation

Le **président** ouvre la session consacrée à la relation entre la concurrence et l'inflation. **M. Carmine Di Noia**, directeur de la Direction des affaires financières et des entreprises à l'OCDE, souligne l'importance croissante que prend actuellement cette question. Comme de nombreux autres sujets abordés par l'OCDE, elle démontre l'interaction entre certains domaines politiques spécifiques et des questions économiques plus larges. Les Perspectives économiques de l'OCDE montrent que le taux d'inflation moyen s'est élevé à 10.7 % dans la zone OCDE cette année, alors qu'il se situait à environ 2 % trois ans auparavant. Elles évoquent également les tensions inflationnistes qui s'exercent dans la plupart des économies. L'OCDE a notamment soulevé la nécessité de relever les taux d'intérêt afin de réduire ces tensions. Cette hausse de l'inflation est préoccupante pour les gouvernements, les acteurs du marché et les citoyens. La hausse des prix met en lumière le rôle des autorités de la concurrence, et les contributions soumises dans le cadre de cette session indiquent clairement qu'elles agissent déjà en vue de lutter contre l'inflation. M. Di Noia ajoute qu'il est intéressant d'examiner comment la concurrence et la politique de la concurrence contribuent à faire baisser l'inflation. Ce lien montre pourquoi la politique de la concurrence est vitale pour le bon fonctionnement des économies de marché. Enfin, il insiste sur le rôle essentiel de la coordination, de la discussion et de l'information.

Le **président** indique que le but de cette session est de mieux comprendre la relation entre la concurrence et l'inflation, et comment les autorités de la concurrence devraient réagir au phénomène inflationniste. Il explique que la première partie de la discussion examinera la relation entre la concurrence et l'inflation, et la seconde évoquera ce que les autorités de la concurrence pourraient, ou devraient, faire en réponse. Le président accueille ensuite les trois experts du panel : **Hal Singer**, directeur de Econ One et Professeur adjoint à l'Université de Georgetown ; **Natalie Chen**, professeure d'économie à l'Université de Warwick ; et **Jan De Loecker**, professeur d'économie à l'Université KU Leuven.

Le **Secrétariat de l'OCDE** présente la note de référence qu'il a préparée en vue de cette discussion. La première section examine dans quelle mesure la concurrence affecte l'inflation et évoque certains de ses aspects à court terme. Elle indique qu'il peut y avoir des raisons de penser que la concurrence pourrait faire baisser les tensions inflationnistes à plus long terme. La seconde section analyse les effets de l'inflation sur la concurrence. Elle suggère que l'inflation pourrait offrir une couverture pour augmenter les prix grâce à des actions coordonnées des entreprises, et rendre plus difficile la comparaison des prix par les consommateurs. La dernière section examine les implications pour les autorités de la concurrence, en notant que la plupart de ces autorités prennent déjà des mesures, mais qu'elles pourraient examiner l'intérêt de prioriser des secteurs enregistrant des hausses de prix particulièrement importantes et mener des actions de sensibilisation. Elle évoque les bénéfices potentiels de la coopération, sachant qu'un grand nombre des facteurs responsables de l'inflation peuvent être internationaux. La note de référence observe également que plusieurs seuils fixés dans le cadre d'un régime de concurrence sont basés sur la valeur nominale de la monnaie, ce qui risque de les rendre rapidement obsolètes dans un contexte hautement inflationniste.

Le **président** donne ensuite la parole au **professeur Jan De Loecker**, qui analyse le lien entre la puissance de marché et l'inflation. Il rappelle que différentes régions ont connu de longues périodes sans inflation, qui se sont néanmoins accompagnées d'augmentations

substantielles des bénéfices, des marges bénéficiaires et de la concentration. En laissant de côté le phénomène de concentration qui est difficile à mesurer, on observe, pour ce qui est des marges bénéficiaires, qu'elles ont augmenté à tout le moins pendant les périodes sans inflation. Si les prix n'augmentent pas alors que les marges progressent pendant une période, la seule explication de cette progression est la réduction des coûts. Si les prix sont stables tandis que les marges augmentent pendant une période, l'explication est que les entreprises ne font pas profiter les consommateurs de leurs économies de coûts autant qu'elles le pourraient.

Pour progresser dans l'étude de ces mécanismes, les données doivent être observées sans confondre corrélation et causalité. Il existe une multitude de facteurs concurrents qui peuvent générer des hausses de prix et sembler liés à une question de puissance de marché. De nombreuses industries sont liées par des contraintes de capacité, qui peuvent provoquer une hausse des prix, si elles interagissent avec un facteur d'incertitude. Il devient difficile d'identifier si ces effets sur les prix proviennent d'une répercussion incomplète dictée par un comportement anticoncurrentiel ou du simple fait que les grandes entreprises n'ont pas à répercuter. Le professeur De Loecker estime que c'est la structure du marché qui importe. Un choc particulièrement fort aura des implications différentes selon qu'il s'agit d'une économie très concurrentielle et dynamique, ou d'industries concentrées caractérisées par de nombreuses barrières à l'entrée. Selon le cas, il en résultera des répercussions très différentes des coûts et des chocs très différents sur la demande. Il faut donc examiner les frictions qui peuvent interagir sur le marché et coexistent avec la puissance de marché. Cela rejoint la théorie de l'optimum de second rang : la puissance de marché va interagir avec des distorsions qui peuvent être induites par la politique. La tendance à une plus grande concentration des marchés peut générer un environnement qui, en cas de gros choc, peut lui-même générer des effets sur les prix comme ceux qui sont actuellement observés. Cela signifie également que la politique de la concurrence ne peut pas remédier directement à cette situation.

Il est très important d'étudier plus amplement le lien entre inflation et puissance de marché, un lien subtil qui opère très probablement par le biais de la structure du marché. Il faut également examiner attentivement les incidences du même choc, selon qu'il se produit dans des marchés extrêmement concentrés ou non, selon qu'il peut y avoir un comportement anticoncurrentiel ou non, ou selon qu'il existe des ententes ou non, etc. Si les mécanismes d'entrée ne se mettent pas en œuvre comme ils le feraient dans un modèle concurrentiel parfait, aucun mécanisme automatique de contrôle des prix ne se met en marche. Si la puissance de marché s'accroît à un niveau mondial, il faut examiner attentivement où les mécanismes d'entrée sont éliminés. Enfin, l'intervention gouvernementale et la réglementation jouent également un rôle. En rendant l'entrée plus difficile, elles pourraient même rendre pires certains mécanismes d'entrée et, implicitement, donner plus de poids aux grandes entreprises en place sur le marché.

Le **président** présente la **professeure Natalie Chen** et l'invite à discuter des liens entre concurrence et inflation, y compris de l'impact de la concurrence internationale. Mme Chen indique qu'il existe un lien important entre la concurrence et l'inflation, et met en avant deux aspects de ce lien : le fait que la concurrence internationale affecte la concurrence nationale, et le fait que l'étude de données désagrégées est très riche d'enseignements. Dans l'examen des variations de prix, il est important de distinguer les variations des marges et les variations des coûts. Alors que les variations des marges saisissent une variation de la puissance de marché, les variations des coûts saisissent une variation de l'efficacité. Grâce à la disponibilité de données hautement désagrégées, il est possible d'estimer les marges, ce qui permet de comprendre si une variation des prix est due à une variation des marges ou à une variation des coûts. Enfin, les prix micro

permettent d'identifier des mécanismes qui ne peuvent pas être analysés en utilisant des données agrégées.

La concurrence internationale impacte la concurrence nationale de différentes manières et, par voie de conséquence, les prix et/ou l'inflation par le biais du commerce international, de la concurrence des importations, des taxes à l'importation et des fluctuations des taux de change. La concurrence des importations affecte l'indice national des prix à la consommation de trois manières différentes : des produits importés moins chers réduisent cet indice, des intrants intermédiaires importés deviennent également moins chers et les importations peuvent avoir un effet proconcurrentiel. Il est prouvé que les échanges commerciaux ont des effets proconcurrentiels : les données sectorielles sur les taux d'inflation dans l'UE montrent que l'ouverture des échanges a eu un effet proconcurrentiel sur l'inflation, et que les importations de biens de consommation en provenance de pays à bas salaires ont réduit l'inflation des prix de la production locale pour des entreprises manufacturières françaises. En outre, la baisse des taxes à l'importation rend également les importations moins chères, cette baisse étant répercutée sur les prix des importations puis sur les prix intérieurs. Des preuves récentes issues de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine montrent que les hausses des tarifs douaniers ont été intégralement répercutées sur les prix des importations américaines. D'autres études révèlent que bien que les tarifs douaniers aient été presque intégralement répercutés sur les prix des importations, leur impact sur les prix de vente au consommateur a été mitigé, et seuls certains produits ont connu de fortes hausses de prix, ce qui suggère que les marges de détail ont chuté.

Les fluctuations des taux de change sont un autre moyen par lequel la concurrence internationale peut affecter les prix intérieurs.

Selon l'ampleur de la répercussion, une appréciation de la monnaie nationale peut rendre les importations moins chères. Cela signifie que l'économie nationale importera moins d'inflation et produira à un coût moins élevé. Il n'existe aucune preuve de la manière dont les marges de producteurs nationaux varieront en fonction des fluctuations des taux de change, mais ces fluctuations produisent sûrement un certain effet. En général, les travaux de recherche estiment que la répercussion des fluctuations des taux de change sur les prix des importations est faible. Toutefois, elle est beaucoup plus importante si l'on tient compte du fait que les échanges commerciaux mondiaux sont majoritairement facturés en dollars US.

Si on utilise des données macroéconomiques, on constate que la concurrence réduit les prix et l'inflation. Si on utilise des données microéconomiques, on peut voir que dans certains cas la concurrence peut également induire des hausses de prix. Cela peut se produire si les entreprises nationales échappent à une concurrence plus intense en améliorant la qualité des produits qu'elles fabriquent. Il se peut que la concurrence entraîne effectivement des prix plus élevés mais également une qualité supérieure, bien que l'effet final sur les prix dépende des variations relatives des marges par rapport aux coûts. En conclusion, Mme Chen indique que les preuves montrent que pour encourager la concurrence internationale et faire baisser l'inflation, il est important d'être ouvert aux échanges internationaux, de réduire les taxes à l'importation et de reconnaître que les taux de change affectent les prix et l'inflation. L'utilisation de données désagrégées peut permettre de mieux comprendre comment la concurrence affecte les prix et l'inflation. La compréhension des vecteurs des variations de prix est également cruciale pour l'analyse de ce lien.

Le **président** invite ensuite la **France**, en la personne de **M. Benoît Coeuré**, président de l'Autorité de la concurrence française, à partager ses réflexions sur ces questions, compte tenu de son expérience au sein de la banque centrale française. **M. Coeuré** indique que

les raisons sous-jacentes aux taux élevés d'inflation sont diverses et partagées puisqu'elles combinent plusieurs facteurs de la demande. Ces facteurs de la demande s'ajoutent à la hausse significative des coûts des intrants depuis le début de la guerre en Ukraine. Ces chocs, qui se diffusent dans toute l'économie, interagissent d'une manière complexe. Finalement, il importe peu qu'il s'agisse d'un choc sur la demande ou d'un choc sur l'offre, mais leurs conséquences sont différentes. Observant les niveaux d'inflation expérimentés en fonction de la tranche de revenus, la Banque centrale européenne a constaté que le quintile inférieur subit une inflation de deux pour cent supérieure aux 20 % des ménages ayant les revenus les plus élevés. Ce type d'information est utile pour les autorités de la concurrence car il reflète les différences à la fois des structures de la demande et des structures de marché.

Deux dimensions aident à comprendre le rôle des autorités de la concurrence en période d'inflation. La première est la dimension transversale. Alors que les banques centrales agissent sur l'inflation, les autorités de la concurrence agissent sur les prix relatifs. La seconde est le temps. Il est important de distinguer l'impact de l'intensité de la concurrence dans l'économie sur les niveaux de prix, d'une part, et son impact sur la variation des prix, d'autre part. À long terme, une puissance de marché élevée conduit à des prix supérieurs, mais n'entraîne pas nécessairement une inflation élevée. À court terme, le lien entre la puissance de marché et la variation des prix est beaucoup plus complexe, car il existe des mécanismes qui peuvent agir dans des sens opposés. D'une part, les entreprises détenant une puissance de marché importante peuvent l'exploiter pour répercuter la hausse de leurs coûts sur leurs clients ou fournisseurs, et d'autre part, les marges élevées permettent aux entreprises d'amortir, au moins temporairement, l'augmentation de leurs coûts.

M. Coeuré ajoute que les autorités de la concurrence veulent que la concurrence soit aussi parfaite que possible. C'est pourquoi les entreprises ne peuvent pas être blâmées pour avoir répercuté leurs hausses de coûts sur leurs clients. À titre d'exemple, le ministre de l'Économie français a examiné l'évolution de la marge dans la chaîne de valeur alimentaire de 12 produits et est parvenu à la conclusion que l'augmentation des prix de vente était justifiée par l'augmentation du coût des matières premières.

Pour limiter les effets des hausses de prix, les autorités de la concurrence peuvent sanctionner des pratiques anticoncurrentielles. Elles peuvent également porter une attention particulière aux effets d'aubaine qui pourraient conduire certains acteurs à tirer profit de la hausse générale des prix pour dissimuler des comportements anticoncurrentiels. En outre, les autorités de la concurrence ont un rôle essentiel à jouer dans des actions de plaidoyer : sur un mode défensif, en conseillant les gouvernements afin de s'assurer que leur action ne crée pas des distorsions de concurrence ; et sur un mode offensif, en intensifiant les actions de sensibilisation. En raison des tensions politiques, le rétablissement du pouvoir d'achat est une mesure populaire, mais ce type de réforme produit toujours des gagnants et des perdants.

M. Coeuré conclut en ajoutant que les autorités de la concurrence devraient se concentrer sur leur mission. Selon lui, elles ne peuvent pas avoir un impact significatif sur l'inflation. Elles reçoivent de nombreuses demandes des gouvernements, mais elles visent parfois uniquement à esquiver leur responsabilité. Il insiste également sur la nécessité d'une coopération entre les autorités de la concurrence et la banque centrale. Étant donné que certains des phénomènes actuels se déploient le long des chaînes de valeur internationales, la coopération est fondamentale pour évaluer la constitution de marges le long des chaînes de valeur du commerce international. Sachant qu'une partie de la transmission des chocs sur les coûts est internationale, la politique en matière d'échanges

aura également un impact sur la structure du marché au niveau international, ainsi qu'un impact significatif sur le consommateur et la structure des prix relatifs.

Le **président** se tourne ensuite vers l'Union européenne et lui demande si l'inflation est moins élevée lorsqu'il existe moins de concurrence plutôt que plus de concurrence. L'**Union européenne** répond que, selon elle, une corrélation étroite entre l'accroissement de la concentration et l'inflation ne peut pas se maintenir à long terme et ce pour plusieurs raisons. En premier lieu, cette corrélation n'est toujours pas totalement établie. En second lieu, c'est la raison expliquant la hausse de la concentration qui importe. En troisième lieu, il est difficile d'expliquer une hausse rapide du taux de variation des prix par une lente augmentation du niveau de concentration. En quatrième lieu, aucune relation documentée entre concentration et inflation n'a été établie jusqu'à présent. En cinquième lieu, les secteurs ou les pays enregistrant des taux d'inflation plus élevés ne sont pas ceux où la concentration est devenue la plus importante. Si l'on exclut le rôle de la politique monétaire et fiscale, l'inflation provient essentiellement de chocs sur la demande et/ou l'offre. Rien n'indique que la politique de la concurrence soit responsable de ces chocs, mais la structure du marché pourrait jouer un rôle décisif dans le taux de répercussion de ces chocs sur les prix. La littérature consacrée à cette question parvient à la conclusion qu'à moins que la demande ne soit anormalement convexe, une plus forte puissance de marché amplifie l'effet des chocs sur la demande et atténue l'effet des chocs sur l'offre.

Le début de la crise du COVID a été essentiellement marqué par une série de chocs sur la demande, après quoi certains goulets d'étranglement de l'offre se sont développés au fil du temps. Au contraire, la crise provoquée par la guerre en Ukraine se caractérise par une série de chocs brutaux sur l'offre. En conséquence, alors qu'elle pourrait avoir amplifié les premiers chocs, une structure de marché plus concentrée devrait avoir atténué l'effet sur les prix des perturbations suivantes de l'offre. La lecture la plus raisonnable que l'on puisse faire de cette situation est qu'elle a été déclenchée par des chocs violents sur l'offre qui pourraient être responsables des niveaux d'inflation. La politique de la concurrence pourrait aider, en recherchant les secteurs enregistrant des hausses de prix rapides et en examinant la communication entre les concurrents opérant dans ces secteurs. Il conviendrait également de s'intéresser particulièrement aux périodes dans lesquelles l'inflation disparaît. Enfin, les autorités de la concurrence pourraient aider les entreprises à concevoir des accords horizontaux temporaires, qui contribueraient à lever les goulets d'étranglement de l'offre.

Le **président** s'adresse ensuite à **Consumers International** dont la contribution indique que les vecteurs de l'inflation du côté de l'offre sont parfois liés à un manque de concurrence. Il demande sur quoi se fonde leur analyse et à quelles conclusions ils sont parvenus. Selon **Consumers International**, la question est de savoir s'il est ou non possible d'entreprendre quelque chose de plus que le recours à l'instrument de la politique monétaire restrictive. Étant donné qu'elles ont peu de pouvoirs et une faible culture en matière de mesures de soutien des prix, les autorités de la concurrence se sont abstenues d'agir sur les problèmes de tarification. Toutefois, Consumers International estime que les consommateurs aimeraient qu'elles en fassent plus dans le domaine de la fixation des prix. Par exemple, s'impliquer dans l'analyse de la situation du côté de l'offre et dans des actions politiques, contribuer à contenir les prévisions inflationnistes et, plus précisément, intervenir lorsque des entreprises augmentent les prix sur la base des prévisions d'inflation. Elles pourraient, en s'appuyant sur le concept de puissance de marché à court terme, identifier, nommer et dénoncer les profiteurs de l'inflation. Elles pourraient également s'attaquer vigoureusement aux prix qui restent élevés sur le long terme et explorer les possibilités de lutter contre l'exploitation opportuniste des perturbations économiques. Dans une période où le public s'inquiète de l'impact des prix élevés sur le coût de la vie, la contribution des instruments traditionnels du droit de la

concurrence est modeste. Les gouvernements pourraient prendre quelques mesures en réponse aux inquiétudes du public, et les autorités de la concurrence pourraient se voir charger de certaines de ces mesures.

Le **président** se tourne vers l'Allemagne, dont la contribution explique pourquoi elle considère que la relation entre la concurrence et l'inflation est une relation de court terme, et doute qu'il existe suffisamment de preuves que cette relation se maintienne à long terme. L'**Allemagne** indique qu'il existe une corrélation négative entre l'intensité de la concurrence et le niveau des prix. Autrement dit, on n'en sait pas assez sur la mesure dans laquelle et la durée pendant laquelle la concurrence influence l'inflation, ce qui n'est pas satisfaisant si l'on se place du côté des dirigeants politiques. En Allemagne, un débat public a eu lieu à propos d'un décret sur des baisses de la taxe sur l'énergie, qui a été adopté dans le cadre d'un plan d'aide aux consommateurs. Les résultats sont contradictoires. D'un côté, une comparaison de la tarification en situation de monopole et en situation de concurrence montre que le taux de répercussion est plus élevé en situation de concurrence. De l'autre, les résultats empiriques sont mitigés. En premier lieu, la concurrence n'est pas la principale cause de l'inflation et la politique de la concurrence ne sera pas l'un des principaux remèdes. Étant un instrument d'action à long terme, elle ne peut pas satisfaire un besoin de réponse immédiate, raison pour laquelle des instruments comme le plafonnement des prix seront toujours envisagés. En second lieu, ces limitations ne devraient pas dominer le débat public, étant donné que la contribution de la concurrence peut être utilisée comme un narratif. L'environnement inflationniste actuel crée une opportunité de faire adopter des projets législatifs importants. En Allemagne, la hausse des prix à la consommation a mis en lumière les effets bénéfiques de la concurrence, ce qui a permis de réviser le droit de la concurrence plus tôt que prévu.

Selon le **président**, il existe une hésitation entre les bénéfices à long terme de la concurrence et les solutions à court terme qui peuvent être adoptées. Il s'adresse au **Portugal**, qui estime probable qu'il se produise un impact sur le long terme et que cela devrait orienter l'activité de l'autorité. Au **Portugal**, lorsque les tendances inflationnistes sont devenues plus évidentes, l'autorité a senti que la pression tomberait inévitablement sur elle. Elle a donc publié un document de réflexion sur la concurrence et le pouvoir d'achat en période d'inflation en août 2022. Ce document démystifie certaines idées fausses sur la concurrence et l'inflation et transmet quelques messages clés : le droit de la concurrence n'a pas pour but de s'attaquer directement à la poussée inflationniste, mais la concurrence joue un rôle encore plus utile face à l'inflation, et le contrôle des ententes et des fusions est important pour que les marchés restent ouverts et concurrentiels, et pour dissuader de conduites qui pourraient encore aggraver l'inflation. L'autorité a également mis en avant les bénéfices liés à l'élimination des barrières inutiles à l'entrée et à l'expansion, et s'est fait le défenseur de la politique de la concurrence, en montrant comment elle peut protéger le pouvoir d'achat des ménages. Sachant que les dirigeants politiques sont plus enclins à imposer des mesures de contrôle des prix lorsque l'inflation augmente, le document de réflexion sensibilise aux risques que le plafonnement des prix peut entraîner pour la concurrence, et à la manière dont il peut fausser le signal de prix et conduire involontairement à des pénuries d'approvisionnement. Il met en garde les entreprises afin qu'elles n'exploitent pas des perturbations temporaires de la chaîne d'approvisionnement ou toute forme d'annonces de prix publics pour déguiser des pratiques concertées. Le Portugal souligne l'importance de ces initiatives pour aligner les attentes des dirigeants politiques sur celles du public, éviter la pression sur les autorités de la concurrence, et mettre en lumière la valeur à moyen et long terme de leur activité d'application du droit de la concurrence. Le Portugal indique que le document de réflexion a été bien reçu et que le gouvernement et le parlement ont tenu compte de ses messages. La plupart des mesures de plafonnement des prix ont été évitées.

Les **États-Unis** interviennent pour demander s'il faut plus ou moins de concurrence dans un contexte inflationniste. La concurrence offre de nombreux avantages : plus de production, des prix plus bas, une offre plus importante, un meilleur accès aux marchés et de plus grandes opportunités, et c'est pourquoi il faut investir dans la concurrence. Le contexte inflationniste et la mesure dans laquelle l'autorité de la concurrence se livre à un contrôle vigoureux des fusions et à une répression énergique des ententes illicites détermineront la résilience des marchés la prochaine fois qu'un choc se produira. Évoquant le rôle actuellement joué par les autorités, l'intervenant indique qu'il voit régulièrement des entreprises prétendre qu'elles augmentent les prix en raison de chocs sur la chaîne d'approvisionnement, alors que l'on observe une augmentation de leurs bénéfices et de leurs marges bénéficiaires. On peut également observer une hausse du signal de prix. Sur un marché extrêmement concentré, cette situation peut conduire à une plus grande coordination. La concurrence aide alors, puisqu'elle est bonne pour les prix et pour la production et que les entreprises peuvent exploiter un manque de concurrence pour générer des marges élevées et augmenter les prix. Cet environnement enseigne aux autorités qu'elles doivent être fermes et appliquer la loi, tout en ayant une vision prospective puisqu'elles doivent s'assurer qu'elles auront des marchés concurrentiels lorsqu'elles en auront besoin.

Le **président** donne la parole à l'**Espagne** pour une contribution finale à la première partie de la discussion. L'Espagne note que la politique de la concurrence se concentre souvent sur les niveaux de prix dans un secteur, et non sur la manière dont les prix évoluent au fil du temps. Les actions de la politique de la concurrence ont une nature structurelle statique et produisent généralement des effets ponctuels sur les prix, alors que l'inflation est un phénomène dynamique. Toutefois, la politique de la concurrence peut aider à combattre l'inflation dans certains cas, étant donné que les effets négatifs sur les prix s'étendent à d'autres secteurs, voire même à toute l'économie. S'ils sont importants, les marchés peuvent avoir une influence sur toute l'économie et, par voie de conséquence, influencer la manière dont les prix sont formés. En outre, sachant qu'elle promeut des marchés plus efficaces et concurrentiels, la politique de la concurrence affectera les niveaux de prix et, dans certains scénarios, l'inflation, même si son objectif principal n'est pas de traiter le problème de l'inflation. Il est également important de se préparer pour le prochain choc et de promouvoir des marchés plus flexibles et efficaces, capables de réagir rapidement à des chocs inflationnistes et de réduire leur impact. À cet égard, la répression des ententes illicites et des actions de plaidoyer peut faciliter un retour plus rapide à la stabilité des prix. Les autorités de la concurrence devraient également se familiariser avec des pratiques comme l'« inflation washing » et surveiller les marchés clés. La politique de la concurrence n'est pas l'outil principal de lutte contre l'inflation, mais elle peut aider à la combattre.

Le **président** aborde à présent la seconde partie de la discussion, consacrée à la réponse des autorités de la concurrence à l'inflation, et souligne, par exemple, que les autorités de la concurrence pourraient redéfinir leurs critères de priorisation ou les types d'affaires dont elles se saisissent, ce qui pourrait contribuer à rendre leur activité plus directement pertinente dans un contexte inflationniste. Il demande ensuite au **professeur Hal Singer** de s'exprimer sur la question. M. Singer indique qu'à son avis, il faut étudier le problème de la flambée des prix sous l'angle de la concurrence. Il estime qu'il est plus facile de coordonner les prix dans un marché concentré et qu'une petite poussée d'inflation peut être un dispositif de facilitation. Il évoque le procès d'un cadre japonais dont l'entreprise était impliquée dans une entente de fixation des prix portant sur des condensateurs. Le PDG a déclaré au jury que c'était pendant les périodes d'inflation que son entente sur les condensateurs avait fonctionné de la manière la plus efficace. Il a avancé deux théories pour l'expliquer. La première, dite de l'affaiblissement des têtes de pont, est l'idée que la

résistance des consommateurs à une hausse des prix peut faiblir avec l'inflation. La seconde théorie est celle de la tarification par point focal. L'inflation résout un problème de coordination en fournissant un socle pour de futures augmentations des prix. Aucune de ces théories n'exige un accroissement de la concentration.

Il évoque ensuite le secteur du logement aux États-Unis, qui représente 32 % de l'indice total des prix à la consommation et environ 40 % de l'inflation sous-jacente. Afin de stopper l'inflation, il a fallu comprendre les causes de l'inflation des loyers. Il indique que les économistes néolibéraux essaient de l'expliquer en évoquant des histoires blâmant des consommateurs ou des travailleurs, mais son hypothèse est que ce sont peut-être les entreprises qui fixent les prix qui sont à blâmer.

Il mentionne un document de la Réserve fédérale qui établit un lien entre la propriété institutionnelle et les ratios loyer/revenu dans des zones statistiques métropolitaines aux États-Unis. Ce document a examiné les prix des loyers en Floride et dressé la carte des propriétaires immobiliers dans chaque quartier. Il a codé cette carte en couleurs selon l'Indice Herfindahl-Hirschman (HHI). L'Indice Zillow Observed Rent (ZORI) retrace l'HHI moyen dans tous les quartiers. Ce lien n'a pas expliqué l'inflation des loyers, mais suggéré qu'une concentration accrue s'accompagne d'une hausse des loyers. Toutefois, il semble y avoir un bond de l'HHI moyen au début de l'année 2021. Afin d'examiner ce lien de manière plus approfondie, les auteurs du document ont construit un modèle de régression qui a cherché à établir une corrélation entre la concentration et les niveaux de loyer et l'inflation des loyers. Entre 2015 et 2022, l'inflation moyenne des loyers dans l'échantillon s'est élevée à environ 9 % et une relation a été établie entre le HHI et l'inflation. Toutefois, il note que l'utilisation du HHI ou de la concentration comme variable explicative du modèle de régression est controversée.

La conclusion principale est que les niveaux de loyer et l'inflation des loyers sont statistiquement et économiquement corrélés au niveau de concentration existant dans un quartier. La hausse des taux d'intérêt écarte des millions de familles de l'accès à la propriété, et les contraint à se reporter sur la location de leur logement. Cette situation a pour effet pervers d'entraîner une hausse des loyers, qui est l'un des principaux facteurs d'inflation. L'étude suggère de limiter le nombre d'immeubles qu'un propriétaire individuel pourrait détenir dans un quartier donné, mais le Dr. Singer plaide pour une interdiction édictée par des autorités législatives ou réglementaires qui fixerait une limite à la fraction d'unités qu'un propriétaire individuel pourrait posséder dans un quartier donné.

Le **président** s'adresse ensuite au **BIAC** dont la contribution souligne l'idée que l'inflation offre aux entreprises la possibilité de se retrancher derrière elle pour se livrer à des pratiques anticoncurrentielles. Le **BIAC** est fermement convaincu que la politique de la concurrence devrait faire partie de la solution pour aider à résoudre le problème de la hausse du coût de la vie. Des marchés concurrentiels sont plus agiles, plus rapides et plus efficaces pour répondre à des perturbations économiques et promouvoir la croissance économique et l'innovation. Comme telle, la politique de la concurrence est un élément clé de la résilience et du redressement. Bien que l'application du droit de la concurrence puisse atténuer les effets des périodes très inflationnistes, elle ne devrait pas étendre le rôle du droit de la concurrence en surestimant sa capacité à combattre l'inflation.

Le **BIAC** estime que les autorités de la concurrence devraient se concentrer sur l'élimination des barrières inutiles à l'entrée ou l'expansion ; aider les marchés à s'adapter rapidement aux chocs sur l'offre ou la demande ; et se mobiliser auprès des entreprises afin de remédier aux distorsions d'une manière non contentieuse. Selon le **BIAC**, une vigilance accrue sur l'évolution des prix est également nécessaire. Une situation générale de hausse constante des prix peut cacher des prix élevés qui résultent

également en partie d'un comportement anticoncurrentiel. L'inflation peut rendre les hausses de prix anticoncurrentielles plus difficiles à détecter, et ses causes peuvent soumettre des concurrents à la tentation de se coordonner de manière illégale et leur fournir des excuses s'ils le font. Le BIAC indique également que les autorités de la concurrence devraient jouer un rôle essentiel de plaidoyer. Elles devraient évaluer les risques liés à toute mesure proposée de contrôle des prix et prendre des mesures pour veiller à ce que toute démarche gouvernementale de sensibilisation du secteur privé soit menée en tenant pleinement compte du droit de la concurrence. Enfin, elles devraient répondre de manière pragmatique à des situations spécifiques qui peuvent exiger des collaborations entre les autorités de la concurrence.

Le **président** se tourne ensuite vers les **États-Unis** et Mme **Lina Khan**, présidente de la Federal Trade Commission (FTC). Mme **Khan** indique que la politique de la concurrence et l'application de la législation antitrust ont créé des structures de marché et des conditions de marché qui sont susceptibles d'amplifier et d'exacerber les effets de chocs et de perturbations externes. La concentration du marché peut également concentrer le risque au point de rendre les marchés plus fragiles.

Dans le contexte de l'industrie pétrolière et gazière, on observe une concentration très importante des raffineurs. Globalement, la capacité de raffinerie est réduite à une fraction de ce qu'elle était par le passé. Par conséquent, une seule panne ou perturbation produit des effets immédiats sur les prix, ce qui ne serait probablement pas le cas si les structures de marché étaient plus résilientes. Il s'y ajoute le problème de l'opportunisme à court terme, qui conduit certaines entreprises à augmenter leurs prix sous couvert d'inflation. Des agents de la Réserve fédérale américaine ont noté qu'en cas de hausse du ratio stocks/ventes, les marges bénéficiaires commencent à baisser. Actuellement, alors que le ratio stocks/ventes remonte, les marges restent les mêmes voire même augmentent, ce qui crée des anomalies. Au-delà de cela, on a assisté à un phénomène de shrinkflation, ainsi qu'à la prolifération de frais abusifs ou cachés que les entreprises ajoutent aux factures des consommateurs.

En 2021, la FTC a entrepris une étude de marché sur les perturbations de l'offre. Elle a demandé à neuf grands grossistes de lui transmettre des informations afin de lui permettre de mieux comprendre comment la puissance de marché peut exacerber les effets des contraintes pesant sur l'offre. En 2022, elle a lancé une enquête de marché sur la pénurie de substituts du lait maternel, afin d'essayer de comprendre quel avait été le rôle de la politique de la concurrence et d'autres politiques dans la création d'une structure de marché aussi fragile. Par ailleurs, la FTC révisé actuellement la procédure de contrôle des fusions, afin qu'elle se fonde davantage sur des présomptions structurelles plutôt que d'examiner uniquement les effets. Dans le cadre de cette démarche, elle réfléchit à la manière dont la préoccupation relative à la résilience pourrait être prise en considération. Enfin, des outils répressifs sont mis en action pour traiter le problème de l'opportunisme ; ainsi, elle surveille les conférences de présentation des résultats et les autres moyens par lesquels les cadres diffusent un signal de prix. La FTC lutte également contre l'opportunisme en surveillant les frais cachés. L'administration Biden a priorisé l'approche gouvernementale de la politique de la concurrence, notamment en ce qui concerne les frais cachés et les autres types de pratiques qui peuvent contribuer à augmenter les prix. Afin de donner le maximum d'impact à son action, la FTC renforce ses relations avec d'autres autorités chargées de l'application des lois.

Le **président** se tourne vers le **Taipei chinois**, dont la contribution a donné des détails intéressants sur la manière dont il contrôle les prix. Il lui demande d'expliquer son activité de collecte des données dans ce domaine. Le **Taipei chinois** indique qu'afin d'empêcher les entreprises de se servir de l'inflation comme une excuse pour augmenter

les prix, la CTFTC a créé un groupe de travail chargé de s'occuper des fluctuations de prix des produits de consommation courante. Les produits surveillés incluent les produits agricoles et les produits d'élevage, les matières premières en vrac et leurs produits finaux, ainsi que les produits de première nécessité. En outre, la CTFTC a procédé à une analyse afin d'identifier les variations de l'indice des prix à la consommation dans le Taipei chinois et dans de grands pays. Elle s'est concentrée sur deux missions : garantir la stabilité des prix et surveiller les conditions de l'offre et de la demande. En 2008, un groupe de travail chargé de la stabilisation des prix des matières premières a été créé, qui réunit des membres de plus de dix autorités, y compris la CTFTC. Dans la lutte contre l'inflation, la CTFTC est principalement responsable des actions concertées. En termes de contrôle des prix, le Conseil du développement national a coopéré avec le Conseil de l'agriculture, le ministère des Affaires économiques et d'autres autorités compétentes afin de mettre en place un mécanisme d'alerte préalable pour des produits de nécessité courante faisant l'objet d'un contrôle régulier. D'après son expérience, la CTFTC estime que la coopération entre les autorités publiques et les secteurs privés pourrait être l'un des meilleurs moyens de contribuer à faire baisser l'inflation. En outre, la CTFTC mène des enquêtes en se fondant sur son expertise en matière de structure de marché. En 2022, elle sélectionne des secteurs clés afin de construire une base de données sur la chaîne d'approvisionnement industrielle, pour l'aider à renforcer ses enquêtes futures.

Le président évoque le contrôle très actif des produits alimentaires de première nécessité qui a été mis en place en **Afrique du Sud**, et demande à cette dernière de décrire ce système. La **Competition Commission of South Africa** considère que les poussées inflationnistes peuvent être exacerbées par le comportement exploiteur et opportuniste des entreprises sur des marchés concentrés. Ayant historiquement bénéficié d'un système d'aides de l'État, l'économie sud-africaine se caractérise par une concentration élevée dans de nombreuses chaînes de valeur, ce qui a conduit à créer de nombreux marchés oligopolistiques.

Les travaux de recherche menés par l'Afrique du Sud depuis le début de la pandémie montrent que certaines entreprises exploitent les turbulences économiques pour pratiquer des hausses de prix plus importantes que cela ne serait justifié, et sont lentes à baisser ces prix lorsque les conditions se stabilisent. C'est l'asymétrie des prix (l'« effet fusées et plumes »). En 2020, la Commission a commencé à contrôler activement les prix des produits alimentaires essentiels, en utilisant des données publiquement disponibles. Elle a constaté que les données publiquement disponibles ne permettaient pas de procéder convenablement à ce contrôle. C'est pourquoi la Commission de la concurrence a ouvert une enquête à l'encontre de grands producteurs et détaillants d'huiles de tournesol et d'huiles de cuisson. Parallèlement aux marchés des produits alimentaires, la Commission a enquêté sur les compagnies aériennes nationales pour augmentation excessive des prix, à la suite de réclamations persistantes provoquées par des hausses des prix des vols. La Commission a constaté qu'un contrôle proactif et des actions de plaidoyer sont des outils efficaces pour intervenir sur les marchés et gérer les chocs économiques.

Le **président** indique que certains pays sont plus réservés à propos du contrôle actif des prix. Par exemple, le **Brésil**, qui ne pratique aucun contrôle particulier des prix et souhaite attirer l'attention sur le fait que des prix élevés ne constituent pas nécessairement des pratiques anticoncurrentielles. Dans les années 90, le **Brésil** a aidé à mieux comprendre le phénomène d'inflation initiale car il a contribué à contrôler l'inflation par l'indexation de son économie. En outre, ce n'est qu'après qu'il ait maîtrisé l'inflation en adoptant une nouvelle loi sur la concurrence en 1994, que l'autorité brésilienne de la concurrence a pu assumer un rôle plus actif dans la répression des ententes illicites. La contribution du Brésil présente une rétrospective de la lutte contre l'inflation, et évoque plusieurs perspectives théoriques sur la relation entre le droit de la concurrence et l'inflation.

Pendant la pandémie, le Conseil administratif de défense économique (CADE) a souvent rappelé aux membres du Congrès que des projets de loi visant à geler les prix provoqueraient des pénuries de produits sans maîtriser l'inflation pour autant. Son expérience démontre comment le contrôle direct des prix crée un équilibre indésirable en matière de fixation des prix, dans l'optique de la concurrence. En revanche, l'application de la politique de la concurrence accroît le bien-être du consommateur, créant un effet global désirable pour toute la société. En outre, le Brésil indique que l'inflation peut être corrélée à un nombre croissant d'opérations de fusion et qu'il pourra devoir réviser ses seuils afin de maintenir le nombre de dossiers de fusion devant être déclarés à un niveau constant au fil du temps.

Le **président** s'adresse ensuite à la Roumanie et lui demande de s'exprimer sur l'équilibre complexe qui doit être trouvé afin de contrôler les prix sans intervenir sur ceux-ci. La **Roumanie** indique qu'il est tout à fait inhabituel qu'une autorité de la concurrence se penche sur la question de l'inflation. La pandémie a provoqué un ralentissement des économies et l'inflation a baissé. L'économie a été remodelée pendant cette période et est devenue plus numérique. Comme prévu, la pandémie a été suivie d'une reprise économique et de la levée des restrictions. La demande est repartie à la hausse et les consommateurs avaient des réserves d'argent à dépenser, de telle sorte que l'inflation a augmenté. L'invasion de l'Ukraine a entraîné une pression à long terme sur des intrants fondamentaux, ce qui a provoqué des effets de ruissellement sur d'autres prix et d'autres marchés. L'effet de l'inflation se propage à toute l'économie. Quatre facteurs amplifient l'inflation : les achats de panique, l'effet sur la rapidité de circulation de l'argent, la désensibilisation des consommateurs à la hausse des prix et les marchés exposés qui sont dépendants de l'énergie et caractérisés par un faible niveau de concurrence.

La Roumanie essaie actuellement de traiter autant de données que possible pour se préparer et comprendre quels sont les marchés exposés à des risques d'inflation. Elle a mis en place une plateforme d'interopérabilité afin d'agréger des données provenant d'autres institutions, ainsi qu'un projet de big data qui regroupe plusieurs outils afin d'exploiter et de traiter les données.

Le **président** mentionne le fait que la **Türkiye** a entrepris une enquête de marché dans le secteur de la distribution au détail et découvert l'existence d'un grand cartel en étoile qui a entraîné une inflation des prix. Il demande quels indices ont conduit la Türkiye à lancer cette enquête sur le marché. La **Türkiye** explique qu'à la suite de la pandémie de COVID-19, des pénuries d'approvisionnement et des hausses de prix considérables ont été observées pour de nombreux produits. Afin de déterminer si elles résultaient de comportements anticoncurrentiels, la Commission de la concurrence a procédé à de nombreuses études analysant les circuits de production et de distribution des produits concernés, les entreprises qui jouent un rôle dans ces activités, et les relations entre elles. L'une de ces études les plus importantes a été l'enquête sur la distribution de détail. L'examen des preuves et des données sur les prix a conduit la Commission à conclure que cinq des détaillants visés par l'enquête avaient partagé des informations sensibles en matière de concurrence, que ce soit directement ou via des fournisseurs communs. La Commission a jugé que les cinq détaillants et leur fournisseur avaient violé la loi sur la concurrence, et caractérisé la violation comme un cartel en étoile. Elle a infligé des amendes administratives aux participants à ce cartel, ainsi qu'une amende supplémentaire au fournisseur qui avait également violé la loi sur la concurrence en raison du maintien du prix de revente. Cette décision fait autorité en matière d'application du droit de la concurrence turc dans le secteur de la vente au détail. Elle a aidé à comprendre que des pratiques commerciales habituelles peuvent causer une violation du droit de la concurrence. Des enquêtes sur les marchés de détail indiquent qu'une conduite

anticoncurrentielle peut aggraver les effets inflationnistes des chocs sur l'offre et la demande.

Le **président** s'adresse ensuite à la **Hongrie** et l'interroge sur sa procédure accélérée d'étude de marché et les raisons pour lesquelles elle l'a jugée nécessaire. La **Hongrie** indique qu'afin de l'aider à lutter contre l'inflation et à comprendre plus clairement les facteurs qui entraînent une hausse des prix, elle a mis en place un outil d'enquête accélérée. Son approche est limitée, se concentre sur les prix et sur un horizon temporel de 30 jours. La Hongrie communique également sur les raisons de la hausse des prix dans différents secteurs, et sur les mesures proconcurrentielles qui peuvent être prises pour réduire l'inflation. Au cours des 18 derniers mois, la Hongrie a procédé à cinq enquêtes sectorielles accélérées selon l'approche de la transmission des prix. Ces enquêtes analysent les différents stades de la chaîne d'approvisionnement et contrôlent comment les prix varient d'un maillon de la chaîne d'approvisionnement à l'autre. Elles contrôlent également comment les augmentations de prix sont liées à des augmentations de coûts devant être absorbées par l'entreprise. L'un des cas analysés a concerné le test antigénique du COVID-19, dont le prix était beaucoup plus élevé que dans les pays voisins. Ces enquêtes ont permis d'identifier que le principal problème tenait au fait que la chaîne d'approvisionnement était trop longue. Elles ont suggéré que des drugstores, supermarchés et stations-services soient autorisés à vendre le test, ce qui a supprimé la barrière à l'entrée et permis de réduire le prix d'environ 50 %.

Le **président** indique que les activités de plaidoyer sont le dernier outil utilisé par les autorités de la concurrence. Il s'adresse ensuite à la **France**, et à la **DGCCRF**, qui est la division du ministère français de l'Économie chargée de promouvoir la politique de la concurrence au sein du gouvernement. Étant donné que les effets de l'inflation peuvent être plus durement ressentis par certaines catégories de citoyens français, le gouvernement français a adopté une loi afin de limiter la marge de négociation des prix avec les agriculteurs. Or, cette loi peut avoir pour effet de faciliter l'inflation. Comment faire en sorte d'encourager la concurrence tout en s'assurant qu'il n'y aura aucune négociation sur les prix ? La **DGCCRF** indique que son action vient compléter la politique de la concurrence, puisqu'elle permet aux fédérations professionnelles d'alerter le ministère de l'Économie lorsqu'elles relèvent des anomalies, ce qui rend ensuite possible de lancer des enquêtes, et d'appliquer des mesures de protection des consommateurs. La DGCCRF a pu mener des enquêtes sur la shrinkflation et dans des secteurs qui ont un fort impact sur les consommateurs. Il s'y ajoute également les mesures législatives qui ont décidé de renforcer le droit des consommateurs de résilier des contrats par voie électronique, afin de faire jouer la concurrence sur les prix, et, dès lors de pouvoir changer facilement de fournisseur lorsque les prix augmentent.

L'interdiction de la discrimination par les prix, la formalisation de contrats écrits plus contraignants ou encore la supervision des promotions figurent parmi les mesures mises en œuvre pour superviser les négociations entre les producteurs agricoles et les grands distributeurs. Ces mesures ont été conçues pour permettre un meilleur partage de la valeur ajoutée entre les distributeurs, les fournisseurs et les agriculteurs, et pour maintenir un certain revenu pour les agriculteurs. Une étude indépendante a montré que le niveau des prix dans ce secteur a augmenté de 0.17 % en l'espace de quelques mois, ce qui n'est pas statistiquement significatif. En outre, l'adoption de la loi « Egalim 2 » a conduit à une baisse des marges des distributeurs.

Le **président** relève que dans sa contribution, l'**Autriche** décrit comment elle coopère avec d'autres autorités publiques, en particulier par le biais d'un groupe d'experts qui a été créé par le gouvernement fédéral pour observer et analyser les évolutions de l'inflation. Ce groupe travaille sous la présidence conjointe de deux ministres, et coopère

avec plusieurs autres institutions. Sa mission est de surveiller l'évolution des prix, d'identifier les causes et d'évaluer les contre-mesures possibles. Il fournit une base permettant la prise de décisions et ses rapports sont adressés au Conseil des ministres et au Parlement autrichien. Dans une optique de plaidoyer, l'autorité de la concurrence s'assure que les principes du droit de la concurrence sont bien reflétés et appliqués d'une manière non discriminatoire. Le premier rapport a été soumis en juin 2022 et contenait 105 propositions afin de lutter contre l'inflation. L'autorité a mis en lumière et commenté plusieurs risques de distorsion de la concurrence liés à ces mesures. Ce rapport couvrait des sujets comme la compensation des prix de l'énergie et des produits alimentaires, mais formulait également des suggestions très générales pour différents secteurs. Les mesures qui concernaient directement l'autorité de la concurrence suggéraient une augmentation de ses ressources budgétaires et une augmentation du nombre d'enquêtes sectorielles. Le second rapport qui sera présenté contiendra les conclusions d'une enquête sectorielle sur le marché des carburants.

Le **président** observe que les autorités de la concurrence ont obtenu un succès mitigé dans leurs efforts pour convaincre le gouvernement de ne pas user ou abuser des contrôles des prix. Tel est le cas de la **Lituanie**. En **Lituanie**, pendant les périodes de forte inflation ou de prix élevés, l'autorité de la concurrence met en garde les dirigeants politiques contre les effets négatifs potentiels de mesures de régulation des prix. Au commencement de la pandémie, le Cabinet des ministres a suggéré de donner au gouvernement le pouvoir de réglementer les prix de produits de première nécessité. Le Conseil de la concurrence a expliqué que cela pourrait causer des problèmes encore plus graves. Il a également proposé quelques méthodes alternatives pour lutter contre une hausse éventuelle des prix : une aide de l'État pour permettre à des entités économiques d'investir dans des capacités supplémentaires de production, et la possibilité de supprimer ou de réduire les barrières réglementaires. Ces mesures auraient pu augmenter l'offre des produits les plus essentiels et empêcher la hausse des prix. Ces recommandations n'ont pas été suivies, mais finalement, en dépit de l'approbation du parlement, le Président a mis son veto à la loi et bloqué la procédure. Le parlement a accepté ce veto et refusé toute initiative de réglementation des prix de gros et de détail. Ce résultat était conforme à la recommandation du Conseil.

Le **président** s'adresse à l'**Argentine** dont le cas est unique en raison des longues périodes continues d'inflation qu'elle connaît. L'autorité argentine de la concurrence a une longue expérience du traitement des demandes de solutions qui émanent de l'administration et des différents organes de l'État, ce que d'autres autorités de la concurrence n'ont commencé à faire que récemment. L'autorité argentine dispense des conseils aux pouvoirs publics à propos de certains marchés limités, dans un contexte de forte inflation. L'inflation peut indubitablement susciter le sentiment qu'il est urgent de prendre quelques mesures réglementaires. Le rôle que les régulateurs sectoriels peuvent jouer pour promouvoir la concurrence sur les marchés qu'ils supervisent ne saurait être sous-estimé. Les études de marché sont généralement un bon moyen de comprendre la dynamique de marchés particuliers et la réglementation qui les structure. De nombreuses enquêtes peuvent donc déboucher sur des recommandations proconcurrentielles afin de s'attaquer à un aspect du cadre réglementaire qui pourrait agir comme une barrière. Toutefois, il n'existe pas de politiques à court terme afin de lutter contre l'inflation. Il ne faut pas pour autant en conclure que les autorités de la concurrence ne peuvent pas profiter de l'élan fourni par le contexte de forte inflation pour formuler des recommandations proconcurrentielles lorsqu'elles détectent des barrières à l'entrée.

Le Président invite les experts à partager leurs impressions à l'issue de cette discussion. **Mme Chen** indique que les divergences qui ressortent des points de vue des différents pays la convainquent de la nécessité de développer la recherche. **M. Singer** demande aux

régulateurs d'être vigilants. Il rappelle que les entreprises peuvent se servir des communications faites au moment de la présentation des résultats pour coordonner des actions anticoncurrentielles. **M. De Loecker** déclare qu'il a été ravi de participer à cette table ronde, où des micro/macroéconomistes, des responsables politiques et des praticiens de la lutte contre les ententes ont pu débattre de cette question. En conclusion, le Président indique qu'il est très clair que les hausses de prix et l'inflation sont désormais sur l'écran radar des autorités de la concurrence.